

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

Etaient présents : Mmes DIEUMEGARD Agnès, PERROT, MANASSÉ, TWARDAWA, FAYAT, DIEUMEGARD Marie-France, AUGROS, LOPES DUQUE, ROUÉ, Mrs ROBBE, LEBoulLENGER, SAILLARD, BIGOT, GAILLARD, LAMÉ, LOPES DUQUE, JACQUIER, RICHARD, AUGROS.

Absents : Mr GUIVARCH avec pouvoir à Mr LOPES DUQUE, Mme DIDERIK avec pouvoir à Mme PERROT, Mme BELABED avec pouvoir à Mr LAMÉ, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ.

Absents sans pouvoir : Mme MARIÉ, Mr MARIÉ, Mr GUIBERT .

Mme PERROT a été élue secrétaire, vote pour 22, 2 contre Mr SAILLARD, Mr LEBoulLENGER.

Mr LEBoulLENGER affirme n'avoir pas reçu la note de synthèse du conseil municipal. Mr GOUROVITCH précise qu'elle a été envoyée à son adresse mail, la seule connue à ce jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024

Mr SAILLARD demande si son souhait de modification a été pris en compte. Mr GOUROVITCH répond par l'affirmative.
Vote pour 21, 3 abstentions Mr BIGOT, Mr LEBoulLENGER, Mme TWARDAWA.

POINT SUR LES INONDATIONS

Mr LAMÉ rappelle le contexte météo du 8 au 13 octobre, une tempête annoncée avec de fortes précipitations sur le nord de la France qui se produisent sur des terres gorgées d'eau. Le Préfet de Seine-et-Marne a pris des mesures fortes dès le mercredi 9 octobre en interdisant les transport scolaires dès que la vigilance rouge crues inondations était annoncée.

Des actions préventives ont été lancées très tôt, tous les maires des communes traversées par le Grand Morin ont été invités à actionner leur plan communal de sauvegarde.

Mme PERROT demande que chacun ait une pensée pour les inondations dramatiques qui ont endeuillé l'Espagne. A Saint-Germain l'inondation du Grand Morin a causé de nombreux dégâts matériels chez les habitants. Le plan communal de sauvegarde a été activé le 9 octobre à 17h00 jusqu'au 13 octobre à 18h00.

Vingt agents de la commune ont été mobilisés, la réserve communale, les pompiers et les jeunes sapeurs pompiers. Entre le 10 et le 11 octobre 40 personnes ont été évacuées de leur domicile dont 30 personnes par barque.

Une famille a été relogée en urgence dans un logement communal. Dès le 14 octobre une cellule d'écoute et de soutien a été mise en place pour les sinistrés. Sept entretiens ont eu lieu avec trois échanges avec AVIMEJ.

Mr LAMÉ dresse le bilan des interventions des services de secours sur la commune : 45 demandes de secours, quatre interventions pour pollution. La cote de 3,84 m a été atteinte sur le Grand Morin, soit 31 centimètres de plus qu'en 2016. Il s'agit de la quatrième inondation depuis le début de l'année.

Mr TWARDAWA demande des précisions sur la diffusion de l'alerte.

Plusieurs moyens ont été utilisés, dont la page facebook mise à jour très régulièrement, du phoning à partir du registre canicule et du porte à porte.

Mr SAILLARD rappelle qu'il avait alerté à l'époque sur les risques d'inondations du bâtiment 1 rue des voyeux, qu'en est-il aujourd'hui de la future maison intergénérationnelle rue des voyeux.

Mr GOUROVITCH précise que l'eau est arrivée par l'ouest de la rue des voyeux, en même temps que la rue de Paris a été inondée au niveau de la cuvette. Tous les habitants du 1 rue des voyeux ont été alertés du risque d'inondation du parking en sous-sol. Ce dernier a permis de circonscrire la crue et d'éviter qu'elle se cumule avec les eaux de la rue de Paris.

Le projet de la maison intergénérationnelle a pris en compte les effets de l'inondation, les cotes ont été reprises, le parking n'est pas enterré mais semi-enterré.

Mr BIGOT remercie le personnel communal et les élus pour leur mobilisation pendant cet évènement. Il craint que cela se reproduise de façon plus fréquente et plus rapide. Des zones d'expansion des rues pourraient être créées afin de ralentir les crues comme sur le terrain du Moulin de Misère et des anciens abattoirs.

Mr GOUROVITCH conteste ce jugement, la pluviométrie n'a pas forcément augmenté sur le long terme, nous avons traversé de nombreuses périodes de sécheresse durant les années précédentes. La raison principale des inondations est la rapidité du ruissellement sur les terres agricoles qui provoque le débordement du grand Morin.

Des solutions existent pour freiner ce ruissellement par l'aménagement de bassins de rétention d'eaux pluviales, de zones d'expansion des crues. Mais la complexité de la répartition de la compétence eau au niveau local et national constitue inévitablement un frein à l'adoption de solutions rapides et efficaces pour résoudre la problématique ruissellement et inondation.

Mr LEBoulLENGER rappelle que déjà en 2016 la zone du parking rue des voyeux avait été inondée, l'édification d'un immeuble à cet endroit ne pouvait pas être une bonne solution. Néanmoins, Mr LEBoulLENGER partage l'analyse de Mr GOUROVITCH sur les causes des inondations et les difficultés à mettre en place des mesures préventives.

DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT 2025

Mr ROBBE présente le projet de demande de subventions pour l'aménagement d'un nouveau poste de police municipale et la réfection de la toiture de l'église.

Mr BIGOT ne voit pas l'utilité d'un nouveau poste de police municipale alors que le poste actuel est accessible.

Mr LAMÉ ET Mr GAILLARD apportent des précisions complémentaires, les effectifs vont augmenter, des vestiaires séparés sont obligatoires. Les agents vont être armés, ce qui entraîne des contraintes de sécurité supplémentaires avec des locaux dédiés uniquement à l'armement.

Mme ROUÉ se rappelle avoir déjà voté une demande de subvention à ce sujet, Mr GAILLARD répond qu'il s'agissait à l'époque du bouclier de sécurité qui est un dispositif départemental. La délibération d'aujourd'hui concerne une subvention versée par l'Etat.

Le conseil municipal sollicite les subventions suivantes, conformément au tableau ci-dessous en précisant qu'en cas de refus de prise en charge totale pour les travaux de l'église, 20 % sera prévu au budget communal 2025.

Subventions	Locaux Police Municipale		Réfection Église -Tranche 1	
	Taux subventions	Montants	Taux subventions	Montants
Toutes subventions État	80 %	79 313,30 €	51,09 %	94 005,60 €
Département (Direction des Affaires Culturelles)			48,91%	89 994,40 €
Commune	20%	19 828,32 €		
TOTAL	100%	99 141,62 € ht	100%	184 000 € ht

Vote pour 20, 4 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mme TWARDAWA, Mr BIGOT, Mr SAILLARD.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT RESTAURATION EGLISE

Le conseil municipal sollicite une subvention au taux de 48,91 % de la dépense soit un montant de 89 994,40 € pour la réfection de l'église tranche 1.

Mr BIGOT souhaite savoir si des demandes d'aides financières ont été faites auprès du diocèse. Mr GOUROVITCH répond qu'il s'agit d'une église communale, l'entretien de la toiture incombe à la commune.

Vote pour 21, 3 abstentions Mr BIGOT, Mr SAILLARD, Mr LEBoulLENGER.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT COMPLEXE TENNISTIQUE

Le conseil municipal approuve le projet de relamping du complexe tennistique et sollicite une subvention auprès du Fonds Vert pour un montant de 7101,60 € représentant 30 % de la dépense totale hors taxe.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS LABELLISES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR LE RISQUE SANTE

Mme PERROT rappelle que la loi impose aux collectivités territoriales de participer au financement des mutuelles des agents. Il est proposé une participation de la commune de 30 € par agent, à condition que la mutuelle choisie par l'agent soit labellisée.

Le conseil municipal instaure cette participation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Le conseil municipal adhère à la convention au 1^{er} janvier 2025 et opte pour la formule 2 option 2 avec une participation de la commune de 14 € par agent et par mois. L'adhésion reste facultative.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} décembre 2024.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par Mme PERROT.

COMPLEXE TENNISTIQUE REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du complexe tennistique.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

Le conseil municipal adopte les modifications du règlement intérieur de l'ALSH.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA MUSIQUE CLASSIQUE AVEC LE VAL D'EUROPE AGGLOMERATION

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de soutien au développement de la musique classique avec la Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération pour l'année 2024.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

AGENCE POSTALE COMMUNALE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le conseil municipal décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans et autorise Mr le Maire à signer la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale de Saint-Germain-sur-Morin.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

REPRISE DES VRD RUE DE LA CROIX DROUART LOTISSEMENT DU CLOS DE SAINT GERMAIN

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à entamer la procédure de classement dans le domaine public communal des voies et réseaux divers du lotissement du clos de Saint-Germain.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget des logements Champagne pour permettre le remboursement d'une caution à un locataire qui a quitté un des logements.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

SUBVENTION LE COMPAGNIE DE L'OISEAU DE L'AUBE

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à la compagnie de l'oiseau de l'aube.

Vote pour 20, 4 abstentions Mr LEBoulLENGER, Mme TWARDAWA, Mr SAILLARD, Mr BIGOT.

Mme TWARDAWA s'étonne qu'une demande aussi tardive soit acceptée alors qu'elle a été refusée à l'association AROBE.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION ENEDIS

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique avec Enedis et Electricité de France.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

REMBOURSEMENT FRAIS RESTAURATION ASTREINTE TECHNIQUE INONDATION

Le conseil municipal approuve le remboursement de la somme de 103,70 € à Mr GAILLARD qu'il a avancée pour la restauration de l'équipe des agents techniques d'astreinte lors des inondations.

Vote pour 22, 2 abstentions Mme TWARDAWA, Mr LEBoulLENGER.

REMBOURSEMENTS ACHATS FOURNITURES ET MATERIELS POUR LE SALON DU BIEN ETRE

Le conseil municipal approuve l'annulation de la délibération 41/2024 qui comportait une erreur et décide de rembourser la somme de 179, 55 € à Mme AUGROS.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget communal qui prévoit une augmentation de crédits au chapitre 12 d'un montant de 255 000 € et une diminution de crédits à de 135 000 € à l'article 6815-01 et 120 000 € à l'article 6865-01.

Vote pour 23, une abstention Mr LEBoulLENGER.

QUESTIONS ORALES

Mr BIGOT dénonce la mauvaise qualité des voiries à Montguillon. N'est-il pas possible de réduire le tonnage des engins qui livrent les chantiers.

Mr GOUROVITCH indique que la nouvelle Municipalité a hérité de cette situation en mars 2014. Depuis des travaux ont été entrepris pour 400 000 €.

Des états des lieux sont établis systématiquement avant tout chantier afin de minimiser au maximum des dégradations.

Mr SAILLARD attend une réponse de Mr GUIBERT quant à sa motivation à octroyer une subvention à l'association le Collegial depuis qu'il n'en est plus président. Mr GAILLARD

donne lecture de la réponse de Mr GUIBERT qui précise qu'il a pris en compte de nouveaux critères.

Mr SAILLARD rappelle qu'il a reçu à nouveau le document destiné aux anciens pour la réservation des colis de Noël. Pourquoi un ciblage n'est pas effectué qui permettrait de faire de notables économies.

Mme PERROT répond qu'il s'agit d'un choix délibéré car la mairie n'a pas connaissance de l'ensemble des habitants et surtout des nouveaux résidents.

Mr GOUROVITCH rajoute que la constitution de fichiers de la population en fonction de l'âge est interdite.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.

<https://www.saint-germain-sur-morin.org>